

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2023-003

Date de convocation : 20 février 2023

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le **28 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, BOISSERIN, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, GROSSIORD, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, BELIER-COLLONGE.

Secrétaire de séance : M. Safi BOUKACEM

### Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme 2019-2024, fixe 4 priorités :

- Lutter contre toutes formes de pollution pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux
- Mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent
- Redonner à nos rivières leur fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et préserver la biodiversité
- Accompagner la restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable

Par ailleurs, le SIDESOL a signé le contrat de bassin du Garon porté par le SMAGGA qui permet d'obtenir un engagement de l'Agence de l'Eau pour le financement de certaines actions sur le territoire du bassin versant du Garon pour la période 2022-2024. Le SIDESOL intervenant dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau.

Pour économiser l'eau, le SIDESOL a priorisé 2 moyens pour l'année 2023 :

- Le renouvellement des conduites : le programme de travaux est établi chaque année à partir des casses recensées au cours des années précédentes. Le montant global du programme de renouvellement pour l'année 2023 serait compris entre 3 000 000 € et 3 500 000 € (le montant sera défini précisément lors du vote du budget prévu le 28 mars prochain).
- L'installation de capteurs de pré localisation sur la commune de Brignais afin d'optimiser les recherches de fuites pour un montant de 52 000€.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau RMC a lancé un appel à projet « sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » à la suite de la sécheresse 2022 : le Sidesol prévoit, afin de suivre les préconisations de l'étude faite par BURGEAP sur la nappe du Garon, d'implanter un puits en aval du seuil des Mouilles afin de diminuer les prélèvements en amont et ainsi faciliter la remontée du niveau piézométrique, rendant l'aquifère moins vulnérable à une situation de crise. Le cout de ce forage est estimé à 100 000 €. Cette opération pourrait répondre à cet appel à projet.

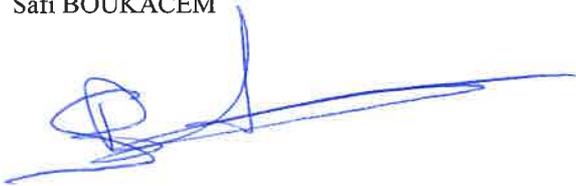
Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du programme de renouvellement des conduites, selon les priorités retenues lors du vote du budget, à un montant compris entre 3 000 000 € et 3 500 000 €, le 13/03/2023.

- **Décide** de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour l'installation de capteurs de prélocalisation afin d'optimiser la recherche de fuite, pour un montant de 52 000 €
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de l'appel à projet « sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités » pour la création d'un nouveau puits en aval du seuil des Mouilles de la nappe du Garon, pour un montant estimé à 100 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance  
Safi BOUKACEM



Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2023

Application agréée E-legalite.com